

Quels dispositifs incitatifs pour la production d'électricité d'origine renouvelable ?

P. Menanteau
LEPII
Université de Grenoble / CNRS

Résumé

Malgré des progrès très significatifs sur certaines filières, les coûts et performances des technologies de production d'électricité d'origine renouvelable restent de façon générale encore insuffisants pour concurrencer les technologies classiques. Des dispositifs d'incitation spécifiques sont ainsi nécessaires pour permettre le développement de la production d'électricité renouvelable et notamment pour atteindre les objectifs définis par la Directive Européenne pour 2010 (ou les futurs objectifs à définir pour 2020).

Les principaux instruments utilisés aujourd'hui pour soutenir ce développement sont de trois types :

- les prix garantis
- les enchères concurrentielles
- les certificats verts

L'expérience acquise depuis plusieurs années dans le secteur de l'éolien permet de comparer ces instruments du point de vue de leur efficacité à stimuler la croissance de la production d'électricité renouvelable. Elle fait apparaître un avantage indéniable aux prix garantis qui offrent un cadre plus stable et plus favorable aux développeurs de projets. Ils ont de ce fait permis un important développement des capacités, l'amélioration des coûts et des performances et la création de filières industrielles.

En revanche, les instruments tels que les enchères et les certificats verts qui présentent des avantages théoriques intéressants du fait de la mise en concurrence des producteurs n'ont pour l'instant pas fait preuve de la même efficacité. Une trop forte pression à la baisse des prix dans le cas des enchères a conduit à l'abandon de nombreux projets insuffisamment rentables. Quant aux dispositifs de certificats verts, ils introduisent des aléas (sur les prix des certificats notamment) qui se traduisent par une augmentation du coût des projets pour intégrer ces nouveaux risques.

Si les enseignements à tirer de l'expérience de l'éolien apparaissent aujourd'hui relativement clairs, on ne peut pas en tirer de conclusion définitive sur les instruments d'incitation qu'il conviendrait d'appliquer dans le secteur de la biomasse. La plus grande variabilité des coûts de production, la nécessité de constituer une filière d'approvisionnement en amont, la moindre maturité de la technologie, etc. , créent des conditions différentes qui pourraient conduire à privilégier d'autres instruments. Le caractère incitatif et la prévisibilité des dispositifs de prix garantis nous semblent cependant constituer un cadre particulièrement favorable, a priori bien adapté pour permettre la progression des performances et la baisse des coûts d'une nouvelle technologie de l'énergie encore émergente mais dotée d'un très fort potentiel telle que la production d'électricité à partir de la biomasse.